

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 13 FEVRIER 2008 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de M. Michel PARADEIS, Président**

DESIGNE un secrétaire de séance : Mme BEY (Florange)

ACCEPTE l'ajout d'un point supplémentaire (motion)

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2007.

RETIRE les délégations données au Bureau lui permettant de prendre les décisions relatives à la modification du tableau des effectifs dans la limite des crédits inscrits au budget, d'une part, et à la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différents organismes et associations dans la limite des crédits inscrits au budget.

ADOPTE la motion concernant le soutien à l'action de l'intersyndicale et des salariés de l'usine de Gandrange

ADOPTE le plan de financement pour l'année 2008 pour une mission d'ingénierie, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Etat et **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi de l'une ou l'autre des subventions.

APPROUVE le PDU arrêté le 27 novembre 2007 par le comité syndical du SMITU.

VOTE le nouveau plan de financement des travaux relatifs à la réalisation de la véloroute « Charles le Téméraire » à Uckange (1^{ère} tranche).

COMMUNIQUE les éléments d'un nouveau projet relatif à la création d'un centre commercial à Fameck – Parc d'activités « La Feltière ».

ACCEPTE la prise en charge d'une enveloppe financière de 15 000 € au titre de l'année 2008 pour participer aux salons et foires dans le but de promouvoir notre territoire et **VOTE** les crédits correspondants.

AUTORISE l'acquisition à titre gratuit des voies « Avenue du val de Fensch » et « Avenue de la Feltière » sur la ZAC « La Feltière », **AUTORISE** le président ou son représentant à rédiger un acte en la forme administrative pour finaliser l'acquisition et **AUTORISE** le 1^{er} Vice-président ou son représentant à signer l'acte en la forme administrative et à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété.

APPROUVE le classement des voies « Avenue du Val de Fensch » et « Avenue de la Feltière » à Fameck dans le domaine public communautaire.

FIXE un tarif de redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de communications électroniques sur le domaine public routier et non routier de la Communauté d'agglomération du val de Fensch, **APPROUVE** le chapitre A de la grille tarifaire, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à réclamer le versement de la

somme à tout opérateur exploitant le domaine public routier ou non routier avant le 31 décembre de chaque année.

FIXE un tarif de location des ouvrages de la Communauté d'agglomération du val de Fensch aux opérateurs de communications électroniques, **APPROUVE** le chapitre B de la grille tarifaire et **APPROUVE** les termes de la convention et de ses annexes techniques.

APPROUVE le compte-rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) de la SEBL relatif à la ZAC « Sainte-Agathe » au titre de l'exercice 2006 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 4 à la convention financière.

APPROUVE le compte-rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) de la SEBL relatif à la ZAC « La Feltière » au titre de l'exercice 2006, **VOTE** une avance de trésorerie de 500 000 € à la SEBL pour 2008 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention financière portant sur les avances de trésorerie.

AUTORISE le Président ou son représentant à lancer la réalisation de l'étude pour cette grande opération de réhabilitation et de reconquête qualitative et fonctionnelle de l'axe structurant de la vallée de la Fensch, la RD 952 et la RD 152 E et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de cette 1^{ère} étude de faisabilité technique et de pré-programmation auprès de tous les partenaires.

DONNE son accord quant au dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de leur vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 à AJP FERMETURES à Nilvange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec AJP FERMETURES, **ACCORDE** une subvention de 519,86 € maximum à AJP FERMETURES au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 519,86 € maximum et la reverser, le cas échéant, à AJP FERMETURES et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord quant au dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de leur vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 à PHOTO FOCH à Hayange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec PHOTO FOCH, **ACCORDE** une subvention de 839,88 € maximum à PHOTO FOCH au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 839,88 € maximum et la reverser, le cas échéant, à PHOTO FOCH et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord quant au dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de leur vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 à la BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR DU CENTRE à Le Konacker, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec la BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR DU CENTRE, **ACCORDE** une subvention de 117 € maximum à la BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR DU CENTRE au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 117 € maximum et la reverser, le cas échéant, à la BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR DU CENTRE et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord quant au dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de leur vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 au SALON SYLVIE à Fameck, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le SALON SYLVIE, **ACCORDE** une subvention de 1 824,62 € maximum au

SALON SYLVIE au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 1 824,62 € maximum et la reverser, le cas échéant, au SALON SYLVIE et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord quant au dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de leur vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 à l'entreprise RESTOPOLE à Florange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec l'entreprise RESTOPOLE, **ACCORDE** une subvention de 9 903,28 € maximum à l'entreprise RESTOPOLE au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 9 903,28 € maximum et la reverser, le cas échéant, à l'entreprise RESTOPOLE et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord quant au dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de leur vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 à l'entreprise VERT BAMBOU à Florange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec l'entreprise VERT BAMBOU, **ACCORDE** une subvention de 259 € maximum à l'entreprise VERT BAMBOU au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 259 € maximum et la reverser, le cas échéant, à l'entreprise VERT BAMBOU et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord quant au dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de leur vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 à l'entreprise BIG BAZAR à Hayange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec l'entreprise BIG BAZAR, **ACCORDE** une subvention de 4 020 € maximum à l'entreprise BIG BAZAR au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 4 020 € maximum et la reverser, le cas échéant, à l'entreprise BIG BAZAR et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord quant au dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de leur vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 à l'Institut CHRYSALIDE à Florange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec l'Institut CHRYSALIDE, **ACCORDE** une subvention de 1 387 € maximum à l'institut CHRYSALIDE au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 1 387 € maximum et la reverser, le cas échéant, à l'Institut CHRYSALIDE et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

APPROUVE les conclusions du commissaire enquêteur, dans le cadre de la requalification urbaine des friches sidérurgiques du site de la Paix, **APPROUVE** le dossier de réalisation présenté, **APPROUVE** le programme des équipements publics et **AUTORISE** le Président ou son représentant à lancer une procédure de concession d'aménagement sur la ZAC de la Paix.

VALIDE le projet de création d'une voirie d'accessibilité et de désenclavement sur la ZAC de La Paix, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter des subventions, **VOTE** les crédits au budget de l'exercice et **ACCORTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi de tout ou partie de ces subventions.

APPROUVE les conclusions du commissaire enquêteur dans le cadre de la modification du PAZ Sainte-Agathe à Florange

AUTORISE l'implantation d'une station GSM Orange sur le parc d'activités « Sainte-Agathe » à Florange, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toute pièce y relative, **ACCEPTE** le bail de location de terrain conclu entre la société Orange France SA et la SEBL, qui sera rétrocédé à la Communauté d'agglomération du val de Fensch au terme de la concession d'aménagement et **FIXE** le prix de la location à 2 500€/an (valeur 2008)

ALLOUE une subvention de 2 000 € à l'Etablissement Public Local d'Enseignement Lycée Colbert de Thionville afin de soutenir le Bassin d'éducation et de formation de Hayange-Thionville-Rombas dans l'organisation d'un salon de la découverte professionnelle courant 2008, **VOTE** les crédits correspondants et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement Lycée Colbert de Thionville une convention fixant les modalités de versement et d'utilisation de ces fonds.

FIXE le prix de vente d'un terrain à l'euro symbolique et **AUTORISE** la cession à l'euro symbolique du terrain (dont l'arpentage est en cours) à la ville de Fameck.

ACCEPTE la cession d'une surface de 2 698 m² environ, à M. Philippe BAUMGARTNER ou à toute personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature devra être agréée par la SEBL, aménageur de la ZAC, **FIXE** la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m² hors aide de la communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur et **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain, à hauteur de 3,25 € HT/m², appliqué à 2 698 m².

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs telles que présentées.

ADOPTE le plan de financement des travaux 2008 relatif au programme de restauration de la Fensch et de ses affluents, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes, **VOTE** les crédits nécessaires et **AUTORISE** le Président ou son représentant à lancer les marchés afférents à ces travaux.

AUTORISE le Président ou son représentant à verser aux propriétaires la bonification qui leur revient dans les conditions présentées dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Vétusté ».

AUTORISE le Président ou son représentant à verser une subvention d'un montant de 10 671 € au festival du cinéma jeune public organisé par le cinéma Grand Ecran de Serémange-Erzange

ADOPTE les conditions d'accès au parc du haut-fourneau U4 et tarifications tels que précisés et **MODIFIE** la régie de recettes portant encaissement du montant des droits d'entrée du parc du Haut-Fourneau U4 et de sproduits dérivés, suivant les indications présentés.

DELEGUE au bureau la modification du tableau des effectifs dans la limite des crédits inscrits au budget d'une part et la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différentes associations et organismes dans la limite des crédits inscrits au budget d'autre part.

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 8 septembre 2003 :

DECISION N° 2007-161 3 décembre 2007

DECIDE : d'accepter la convention d'honoraires présentée par la société Artech Concept Sarl d'Architectures qui procèdera au scénario d'aménagement d'un plateau du centre d'appels située à Fameck pour un éventuel locataire.

DECISION N° 2007-162 4 décembre 2007

DECIDE : d'accepter le contrat diagnostic optimia n° 1-4279KJ qui procèdera à une analyse d'utilisation électrique d'un plateau du centre d'appels situé à Fameck pour un éventuel locataire.

DECISION N° 2007-163 13 décembre 2007

DECIDE : d'accepter la convention de la société Concertaux Finances définissant ses prestations (conclure une mission de conseil en gestion de la dette pour l'année 2008).

DECISION N° 2007-164 13 décembre 2007

DECIDE : d'accepter le contrat définissant les prestations de la SARL Guarnerius (souscription d'une licence personnelle d'accès et d'utilisation en mode ASP du logiciel interactif de gestion financière Guarnerius et les services associés pour les besoins internes de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch en 2008).

DECISION N° 2007-165

ANNULEE

DECISION N° 2007-166 18 décembre 2007

DECIDE : d'accepter, dans le cadre du marché n° 2007-PA51 passé selon la procédure adaptée, la proposition du Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (C.A.L.M.) pour le suivi et l'animation du Programme d'Intérêt Général sur le territoire communautaire, en faveur de la réhabilitation des logements privés inconfortables, vacants et des opérations de transformation d'usage.

DECISION N° 2007-167 27 décembre 2007

DECIDE : d'accorder une gratification à une étudiante stagiaire pour le mois de décembre 2007.

DECISION N° 2007-168 31 décembre 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société T.E.C.A. pour les travaux de rénovation du chauffage de l'Eglise Saint-Nicolas en Forêt de Hayange (marché n° 2007-PA49 passé selon la procédure adaptée).

DECISION N° 2007-169 31 décembre 2007

DECIDE : d'accepter la convention passée entre la Mairie de Fameck et la Communauté d'agglomération du val de Fensch pour l'entretien normal de l'éclairage public sur la ZAC de La Feltière et une partie de la ZAC Ste-Agathe à Fameck.

DECISION N° 2007-170

31 décembre 2007

DECIDE : d'accepter la convention passée entre la Mairie de Florange et la Communauté d'agglomération du val de Fensch pour l'entretien normal de l'éclairage public sur la ZAC Ste-Agathe et la ZAC des Vieilles Vignes.

DECISION N° 2007-171

31 décembre 2007

DECIDE : d'accepter la convention passée entre le SIVOM d'Algrange-Nilvange et la Communauté d'agglomération du val de Fensch pour l'entretien normal de l'éclairage public sur la ZAC de la Paix et le Parc de la Rotonde à Knutange.

DECISION N° 2008-001

10 janvier 2008

DECIDE : d'accepter le contrat de télésurveillance, définissant les prestations de la société SURVEIL pour l'hôtel de communauté, le Fillod « services techniques » et le dépôt d'Uckange.

DECISION N° 2008-002

15 janvier 2008

DECIDE : d'accepter la convention régissant les relations administratives et financières entre l'OCAD3E et la Collectivité qui développe un programme de collecte sélective des lampes usagées issues du circuit municipal sur le territoire communautaire.

DECISION N° 2008-003

15 janvier 2008

DECIDE : d'accepter la convention avec Recylum, organisme agréé par le Ministère de l'écologie, de l'industrie et des collectivités locales pour les modalités de collecte sélective des lampes usagées issues du circuit municipal sur le territoire communautaire.

DECISION N° 2008-004

16 janvier 2008

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des modifications de temps au contrat du coordonnateur relatives aux missions de la phase de réalisation et des honoraires (marché n° 2006-PA29 passé le 13 décembre 2006 selon la procédure adaptée avec la société ICL Ingénierie et Coordination de Lorraine à Saint-Julien-les-Metz pour la mission de coordination sécurité et de protection de la santé en vue des travaux de restructuration et d'extension de la piscine de Hayange).

DECISION N° 2008-005

16 janvier 2008

DECIDE : d'accepter les propositions de la société Bureau Equipement à Thionville pour les fournitures d'articles de bureau, papeterie et consommables d'impression pour le fonctionnement administratif des services de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (marché n° 2007-PA52 passé selon la procédure adaptée)

DECISION N° 2008-006

28 janvier 2008

DECIDE : d'accorder une gratification à une étudiante stagiaire du 14 au 31 janvier 2008.

DECISION N° 2008-007

28 janvier 2008

DECIDE : d'accorder une gratification à une étudiante stagiaire depuis le 1^{er} octobre 2007 pour le mois de janvier 2008.

DECIDE : d'accepter les propositions de Nathalia Moutinho, designer-scénographe à Strasbourg, pour la conception et la fabrication d'une exposition temporaire à partir d'une enquête ethnologique sur les femmes et la sidérurgie (marché n° 2007-PA53 passé selon la procédure adaptée).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 50

HAYANGE, le 19 février 2008
Le Président

Michel PARADEIS

Etaient présents : Mmes BEY, KOCEVAR, LAMBOUR, MANCINI et MIDON
MM. ARNOULD, BAYER, BEAUQUEL, BRILLET, CAYUELA, CEGLA, CHINI, CORVISIER, DAVID, GORI, GREINER, HARTENSTEIN, HEYER, HILBERT, JURCZAK, KIEFER LEONI, LIEBGOTT, MAISET, MAURER, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PARADEIS, PHILIPPS, RAINERI, RENAUD, RUSCHER SCHUSTER, SCHWARTZ, SCHWEICKERT. STEINER, TARILLON et VANIER.

Mme KOCEVAR arrive à 19 h 20, pendant le discours du président, et participe à toutes les délibérations.
M. MUSCHIATI quitte la séance à 19 H 55, ne participe pas au vote de la délibération n° 2008-002 et suivantes, et donne procuration à M. SCHWEICKERT.

Etaient absents : Mme POULAIN MM. BECK, BUDA, LARICCHIUTA, MONTEREAU et SONI,

Etaient absents excusés : Mmes PELLEZZI et SPARAPANI, MM. DUPIRE et HEYERT

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mmes BECKER-MAZZERO et GHEZZI, MM. DE BACCO, HAZEMANN, LENA, LEONARDI, MALICK, PRISCAL et WETZ